L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 16 AOUT 1872. — 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI MATIN, 16 AOUT

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Stern Bros., au No 14 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins: congrès coton.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 16 de la rue de Chartres—"Notions", articles de fantaisie, lingerie et une caisse de jeans.

Par D. E. Morphy, sur la Levée, au pied de la rue Poydras—Avoine.

ATTENTION !

Avoine. Avoine.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

LA PROCHAINE ÉLECTION.

La prochaine élection doit avoir lieu dans la Virginie occidentale le jeudi, 22 août. Elle a pour objet la ratification de la nouvelle constitution et l'élection conditionnelle de fonctionnaires d'Etat et de membres du Congrès pour le cas où la constitution serait ratifiée. Le parti grantiste n'a pas fait de nominations. Il y a deux listes de candidats : la liste des libéraux purs et une liste démocratique mixte sur laquelle il y a trois républicains. Le gouverneur actuel, John J. Jacob, figure à la tête de cette dernière liste.

Voici le vote de l'Etat pour les trois dernières années :

	Dem.	Rép.
1868—Président....	20,306	29,025
1870—Gouverneur..	29,000	26,940
1871—Convention..	30,539	27,638

UN MOT D'ANDY JOHNSON. — Dans un discours qu'il a prononcé dernièrement à Knoxville, Andrew Johnson a dit :

Ce n'est pas le moment de dire ce parti ci ou ce parti-là n'est par mon parti, mais unissons-nous tous pour dire : "ce pays est mon pays."

C'est là, dit le *Courrier-Journal* de Louisville, le genre de sentiment qui assure l'élection d'Horace Greeley à la présidence nous ajouterons et celle de la fusion dans notre Etat.

POUR GREELEY.—Parmi les personnages éminents qui viennent de se prononcer pour Greeley, on cite l'ex-président Fillmore, le représentant Kelly, de la Pennsylvanie, et le général George B. McClellan.

Chronique de la Louisiane.

Le *South-Western* de Shreveport, dans son édition du 6 août, publie la communication d'un de ses correspondants, qui dit qu'une réaction salutaire se fait sentir dans les campagnes en faveur de la liste de fusion des démocrates et des réformistes.

Le pouvoir imaginaire que l'on est plu à prêter au gouverneur Warmoth avait induit en erreur un grand nombre de citoyens respectables qui croyaient honnêtement que le parti conservateur de la Louisiane ne pouvait réussir sans l'intervention du gouverneur.

Ils commencent à comprendre aujourd'hui que son influence est très limitée, et leurs yeux s'ouvrent enfin à la vérité.

Le discours de M. Jonas à Monroe a beaucoup contribué à éclairer l'esprit public au sujet des véritables pouvoirs de l'Exécutif.

La publication de "l'enforcement act" définit nettement la limite de ces pouvoirs.

Beaucoup de citoyens qui ont pu approfondir cette question dans tous ses détails et connaître l'exacte vérité de certaines choses, nous assurent que ces prétendus pouvoirs ne sont en fin de compte qu'un épouvantail capable d'effrayer tout au plus les timides et les faibles. Quand on les examine de près, on peut se convaincre facilement qu'ils sont purement illusoires.

Dans une difficulté survenue entre gens de couleur à Saint-Jean-Baptiste, Félix Dumas a reçu de George Wise une balle de pistolet dans le bas ventre. Cette fois, la politique, par extraordinaire, était complètement étrangère à la querelle. L'amour des cartes a fait tout le mal.

BIÈRE LOUISIANAISE.—Nous annonçons aujourd'hui avec une vive satisfaction le succès de notre compatriote, M. Geo. Merz, dans la fabrication de sa bière Lager et de son Ale, produit perfectionné par sa méthode nouvelle de glace et d'air froid. Après des efforts incessants pendant deux années et de grandes dépenses, M. Merz a obtenu un succès complet. Avec son installation de machines nouvelles, il peut fabriquer et livrer à la consommation une bière qui, par sa qualité et son goût, ne le cède à aucune bière connue. Cela prouve qu'on peut produire le Lager aussi bien sous le climat du Sud que sous le climat du Nord. La brasserie de M. Geo. Merz, si favorablement connue sous le nom de Brasserie du Vieux Canal, était déjà, avant les dernières améliorations, le plus grand établissement de ce genre à la Nouvelle-Orléans. Maintenant, c'est bien autre chose ; elle appelle l'attention et la visite de tous les connaisseurs. D'après ce que nous venons de dire, il nous semble que le devoir de nos débitants de bière et de nos maîtres de salon est de soutenir un établissement entièrement louisianais et qui, à tous égards, mérite si bien leur patronage. Ils y sont, du reste, intéressés, car la Brasserie du Vieux Canal pourra dorénavant leur fournir un article égal à tout autre article importé, et à meilleur marché. Le houblon et la drèche entrent seuls dans la fabrication de la bière de M. Merz.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 193 rue du Canal, chez M. & Hedrick.

BILLET GAGNANT.—M. J. B. Johnson, rue Erato, près de la rue Liberté, atteste ainsi qu'on le verra plus loin, qu'ayant acheté un quart du billet combinaison Nos 26, 45, 49, Classe 193, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, pour lequel il avait payé 25 cents au bureau 334 rue Liberté, entre les rues Erato et Clio, le dit billet a gagné le prix capital de quatre mille piastres, au tirage de mercredi 14 août 1872, et a été payé immédiatement au bureau de la compagnie. Ainsi avec 25 cents M. J. B. Johnson a gagné mille piastres, c'est quatre mille fois la mise. Nous ne connaissons pas d'affaire meilleure que celle-là et, quoi qu'on fasse, on ne pourra jamais trouver de combinaison industrielle qui la vaille. Nous ne voulons pas prendre sur nous d'engager les gens à acheter des billets de loterie, mais nous ne devons pas non plus les détourner de cette chance de fortune si elle leur plait, et comme on le voit par les attestations qui paraissent dans ce journal, beaucoup de gens ont raison de s'en féliciter.

LES MARCHANDS D'OR.—La prime sur l'or et sur l'argent recommence, comme au temps de la crise qui a précédé l'émission des petites coupures. Hier, à Paris, le prix de l'or était de 3 fr. 50 par 1,000 fr. ; la même somme en argent, se payait 2 fr. Dans les administrations, dans le commerce, partout enfin où se remue de l'argent, on garde le numéraire pour le vendre, et les changeurs—de moins quelques-uns—ont déjà remis les fameuses pancartes : *Achat d'or avec prime.*

Ce trafic des espèces monayées n'est pas nouveau en France ; il se produisit pour la première fois en 1793. "Les marchands de louis d'or, dit un chroniqueur de cette époque, ont leur rendez-vous dans les galeries du Palais-Egalité. Ils vont, viennent, s'accostent, se divisent, attendant des dupes qui donneront leurs louis d'or [illegible]

Sous le Directoire, sous le Consulat et l'Empire, les marchands d'or reparurent, mais ils ne tirent que passer ; 1848 les vit reparaître. C'est l'époque où la prime de l'or a été la plus élevée, car elle atteignit jusqu'à 60 et 70 fr. par mille.

—M. Thiers vient de se faire faire, chez un bijoutier du Palais-Royal, une brochette, dans laquelle figurent toutes ses croix, sauf la Légion d'honneur et la Toison d'Or.

Il en a dix-neuf, dont quatorze de grand-officier et cinq de commandeur.

La brochette vaut, sept mille cinq cents francs.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* expose, d'après les informations fournies par le docteur Livingstone et autres voyageurs, ce que sont les nègres sous la domination nègre. La traite des esclaves fleurit plus que jamais sur la côte de Zanzibar grâce à l'avidité des chefs de tribus, et la dépopulation est effrayante. Selon Du Chaillu, le nègre livré à lui-même retombe forcément dans la barbarie ; il ne peut s'élever qu'au contact de la civilisation des blancs.

Nous lisons dans le *Times* :

La nécessité d'efforts communs par tous les votants opposés à Grant et au grantisme doit être apparente pour tous les gens qui ont le sens commun. La division signifie défaite, et la défaite signifie une autre Législature aussi corrompue que celle qui a rempli nos codes de preuves si terribles d'oppression et de corruption. Il n'y a maintenant qu'une seule organisation politique dans l'Etat qui soit directement responsable du malheureux manque d'unité qui existe à présent.

Parfaitement. Et quelle est cette organisation coupable ? Il est évident que c'est celle qui est venue se jeter à la traverse avec une troisième liste de candidatures, quand il y avait déjà eu fusion entre les démocrates et les réformistes. Sans le parti libéral, l'unité serait complète ; il n'y aurait pas de division, il n'y aurait pas de défaite en perspective.

Mais le *Times* ne voit pas cela ainsi ; il attribue la division à ceux qui sont restés fidèles à la fusion et non à ceux qui ont créé la division.

Que dirait-on si 10,000 hommes d'une armée prête à entrer en campagne, se séparaient du gros de l'armée, sous prétexte qu'ils ne sont pas contents des chefs, et s'ils invitaient ensuite les 70,000 autres à les rejoindre, en alléguant que s'ils restent divisés la défaite est certaine. On leur dirait, avec raison, revenez à l'organisation que vous avez quittée et tout ira bien, mais votre proposition n'a pas le sens commun. La même réponse peut être faite aux libéraux. Qui donc a montré le plus d'ambition : des démocrates et des réformistes qui ont remis leurs démissions à leurs comités respectifs pour faciliter la formation d'une liste de fusion, ou de ceux qui, après la publication de cette liste, se sont fait porter candidats sur une troisième liste qui n'a pas l'ombre d'une chance de succès ?

Le *Republican* a aperçu, dans la procession de samedi dernier, un transparent qui portait pour devise : "suprématie du blanc", et il revient, chaque jour, dans plusieurs articles, sur ce thème, avec la bonne foi habituelle qui le caractérise. Les nègres sont las de se laisser berner par de prétendus amis comme le *Republican* et ses patrons, et toutes les tirades du journal warmothiste ne les convaincront pas.

Le *National Republican*, parlant de la dette d'Etat, dit qu'aucun homme de sens ne peut nier que Warmoth ne soit responsable, en grande partie, de l'immense dette qui paralyse l'industrie de l'Etat et du fardeau onéreux des taxes qui chasse le commerce et les affaires de nos villes. Ce journal oppose à la déclaration des libéraux en faveur du paiement de toutes les dettes, le programme de la Convention républicaine qui recommande à la prochaine Législature de nommer un comité d'investigation sur les fraudes qu'on dit avoir été commises au préjudice des finances de l'Etat depuis quatre ans. Ainsi, le parti républicain lui-même ne veut payer que les dettes justes et légitimes de l'Etat ; il n'y a que le parti libéral qui veuille payer sans distinction tous les titres émis par la bande Warmoth & Cie.

L'ILLUSTRATION.—MM. Hébert & Cie. ont reçu les numéros du 27 juillet de cette publication.

MORT D'UN CONSUL FRANÇAIS.—Par le dernier vapeur de Panama, nous avons reçu la nouvelle de la mort de M. de Dulcat, chargé d'affaires et consul-général de France dans l'Equateur. Le journal qui mentionne le fait ne donne aucun détail, sinon que M. Dulcat a été frappé de mort subite pendant qu'il se trouvait à Quito.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No. 193, de la rue du Canal.

LES IDÉES RÉTROGRADES DE M. THIERS.

On reproche souvent à M. Thiers d'être l'avocat entêté des vieilles causes et le ravaudeur des vieux effets. On va jusqu'à dire qu'il regrette les diligences et qu'il est encore l'ennemi des chemins de fer parce que, sans eux, dirait-il, nous n'aurions pas eu la crise des transports ! Il faut convenir pourtant que toutes les idées qu'il défend du bac et des bucles ne sont pas empruntées au vieux répertoire.

Révélation soudaine faite par M. Balier ! En défendant la Protection, M. Thiers abandonne des doctrines plus vieilles qu'elle ; il prouve, en n'étant point libre-échangiste, qu'il s'affranchit, quand il le juge convenable, des liens usés d'autrefois.

Il faut remonter jusqu'au 4 février 1557, en plein règne de l'Amant de Diane de Poitiers, au temps où le Parlement défendait *les Écoles buissonnières* que les réformés tenaient dans la campagne, pour retrouver les traces de ces doctrines abandonnées à leur vétusté par M. Thiers.

Voici le préambule de l'édit rendu par Henri II. L'historien Quinet le pourrait lire, en ce vieux style, à la tribune, pour l'édification de ses collègues.

"L'on a toujours veu et cogneu par commune expérience que le principal moyen de faire les peuples et subjetz des royaumes, pays et provinces, aises riches et opulents, a esté et est la liberté du commerce et trafic qu'ils font avec les voisins et les étrangers auxquels ils vendent, troquent et eschangent les denrées, marchandises et commoditez, qu'ils leur portent des lieux et pays dont ils sont, pour y en apporter d'autres qui y défaillent avec or, argent et autres choses utiles, nécessaires et profitables : dont s'ensuit par ce moyen que le prince, le pays et subjetz tout ensemble, sont réciproquement accomodez de ce qui leur est nécessaire ; autrement il faudrait que les biens et fruicts croissants ès dictz royaumes, pays et provinces, avec les singularitez et manufactures qui s'y font, fussent là mesme usez consumez par les subjetz et habitants d'iceux ; auxquels par ce moyen la plupart de leurs dicts fruicts, commoditez et manufactures demeuroient comme inutiles ; et en ce faisant, le seigneur de la terre, frustré de son attente et espérance de pouvoir proffiter de son bien, et les laboureurs et artisants de leur labeur et industrie."

MORT DE CARAFA.—Le maëstro Carafa vient de mourir. Il avait quatre-vingt-cinq ans.

Malgré de remarquables dispositions pour la musique, le jeune Carafa de Colobrano, né à Naples en 1787, s'enrôla dans les troupes de son pays, et il obtenait un avancement rapide, quand il fut fait prisonnier par les Français, en 1806, à Campo-Tenese, en Calabre.

D'abord écuyer du roi Murat, à qui il avait su plaire, il fit, avec le grade de lieutenant dans les hussards de la garde, l'expédition de Sicile, qui lui valut celui de capitaine. En 1812, officier d'ordonnance de Murat en Russie, il fut décoré de la Légion d'honneur et nommé chef d'escadron. Mais les événements de 1814 brisèrent sa carrière militaire. Il revint à la musique.

Ce fut le succès d'un opéra de salon, Il Fantasma, qui l'engagea à se tourner vers le théâtre. En 1814, il fit jouer Il Vascello l'occidente, au théâtre del Fondo, à Naples, puis la Gelosia corretta, Gabriella di Vergi, I due Figaro, etc..., écrits avec une élégance et une facilité tout italiennes.

Après une assez longue série de succès à Naples, à Venise, à Milan, à Vienne, Carafa vint à Paris en 1821.

A Feydeau, il débuta par un demi-succès, avec un opéra en trois actes, intitulé : Jeanne d'Arc ; mais il en obtint un complet, l'année suivante, avec le Solitaire (1822).

A partir de ce moment, les théâtres de Paris et de l'étranger ne veulent plus jouer que Carafa. Celui-ci redouble de fécondité. Il donne chez nous, de 1823 à 1834, le Valet de Chambre, l'Auberge supposée, Sangarido, la Violette, la Belle au bois dormant, Il Sonnambulo, Il Paria, Masaniello (son œuvre principale), Jenny, la Prison d'Edimbourg, l'Auberge d'Auray, l'Ermite, etc. [illegible]

Voici maintenant les titres des opéras que Carafa a fait représenter sur les scènes étrangères : [illegible] di Messina et Abufar, etc.

Carafa était, depuis 1837, membre de l'Académie des Beaux-Arts, où il avait remplacé Lesueur.

Il a été professeur au Conservatoire et directeur du Gymnase musical militaire. Depuis 1847, il était officier de la Légion d'honneur.

LES MATIÈRES PREMIÈRES ET M. THIERS.

Le *Temps* expose avec modération et esprit la polémique dont il fait actuellement les frais :

Le premier grief qu'on allègue contre nous c'est qu'étant républicains, nous avons osé jeter le blâme sur la conduite de M. Thiers, dans l'affaire des matières premières. M. Thiers, en effet, il faut que vous le sachiez, est devenu pour la gauche une sorte de personne sacrée. Depuis qu'avec une sagesse et une fermeté dont nous l'avons souvent félicité, il a prouvé qu'il mettait son honneur à consolider l'ordre de choses actuel, M. Thiers s'est identifié aux yeux du parti républicain avec la République elle-même ; il en a pris la majesté, il en a revêtu l'inviolabilité, et l'on ne saurait attaquer la sagesse de ses conseils sans faire acte de monarchisme.

J'ajoute que ces sentiments de religieux respect augmentent encore chaque fois que M. Thiers, comme dans les récentes discussions, traite la droite avec quelque rudesse ; on croit sentir alors qu'on le tient mieux, qu'on le possède pour soi tout seul. Dès lors, et la gauche étant dans ces dispositions, vous pouvez juger quel scandale nous avons produit dans ses rangs avec notre libre critique de la politique présidentielle.

Après avoir revendiqué très nettement son droit de discussion, le *Temps* arrive au point capital, celui qui semble avoir froissé le plus vivement la gauche :

Il nous a paru burlesque d'entendre les chefs de file trancher toutes les discussions par un simple : Vive la République ! Voilà ce que nous avons eu l'imprudence de dire, et ce qui explique l'indignation dont nous sommes l'objet. Nous avons oublié que les partis n'entendent pas être servis à moitié, qu'un leur appartient tout entier ou qu'on ne leur appartient pas, et qu'il n'y a point de plus dangereuse prétention que de vouloir garder en politique la liberté de ses appréciations.

C'est ce que Gœthe avait exprimé déjà dans une sentence profonde :

L'homme qui veut penser pour soi joue le plus sot des rôles dans le monde.

LES DOUCEURS DU TRONE.

Le *Soir* emprunte à un journal républicain modéré, l'*Andalusia*, le récit d'une manifestation qui a précédé de fort peu l'horrible attentat de l'autre jour :

Un groupe nombreux de marchands ambulants des deux sexes montait vers la place de la ville, portant en tête un drapeau avec ces mots : "Industrie, travail."

Son but était de protester contre une mesure prise ces jours-ci par l'alcade sur la vente dans les rues.

Don Amédée se rendait en même temps à la promenade dans une calèche attelée à la Daumont, accompagné par le général Rossell et des aides de camp.

Apercevoir la voiture royale et la cerner fut pour les manifestants l'affaire d'une minute. Ils brandissaient des bâtons et lançaient des imprécations qui présageaient un tragique dénoûment.

Une fois la voiture arrêtée, les curieux, faisant cercle sans que personne songeât à protéger l'inviolable, on vit celui-ci pâlir, ainsi que les aides de camp, qui comprenaient tout le danger et toute la tristesse de la scène qui commençait. "A bas l'étranger ! Dehors celui qui suce le sang du peuple ! Rends-nous nos millions ! A bas le bayoyard !" criait la foule lançant aussi d'autres invectives que la plume se refuse à reproduire.

Et remarquez que ceci se passait en face du ministère des finances à quelques pas de la Puerta del Sol.

En semblable occurrence, les aides de camp ne savaient que faire ; l'un, qui fit mine de tirer son épée, fut arrêté par ses camarades ; les cochers n'osaient pas fouetter leurs chevaux.

Don Amédée, dans cette angoisse grave, prit le parti de saluer à droite et à gauche, faisant abstraction des témoignages d'affection qu'il recevait de ses sujets.

Quelques surveillants arrivèrent enfin et délivrèrent la voiture, empêchant ainsi un sauvage attentat.

Pour se faire une idée de la situation de roi Amédée dans le cœur de ses sujets et du ton que les républicains prennent à son égard, voici la traduction de deux couplets qui se chantent publiquement dans les rues :

> Amédée monta au ciel
> Demander à Dieu une couronne.
> Et Saint Pierre lui répondit :
> Prend la queue d'un singe.
>
> Avec les côtes du roi,
> Je vais faire un canapé,
> Pour que M. Castelar
> S'assoie dessus.

M. Castelar, on le sait, est chef du parti républicain.

Dans le curieux volume que M. Louis Teste vient de publier sur l'Espagne contemporaine, il est raconté quel fut le premier [illegible] de M. Castelar.

Le voici sténographié, pour ainsi dire, d'après une conversation intime :

Je suis très républicain et très démocrate, et je crois que l'heure est venue pour les peuples de race latine, la France, l'Espagne et l'Italie, de se mettre en république. Pour l'Espagne en particulier, je suis convaincu que la forme républicaine la régénérera ; que l'organisation fédérative lui donnera un renouveau de vie. Chaque province a reçu de la nature un aspect différent, et des passions, des mœurs, des types et des idiomes divers. Si l'on rend à ces provinces leur indépendance, il se produira partout un grand mouvement local. Les assemblées provinciales imprimeront aux campagnes une activité aujourd'hui inconnue. Deux Chambres fédérales, siégeant à Madrid, suffiront à la politique générale et relieront ces petits Etats.

UNE LETTRE DE RACHEL.—M. Jules Janin a consacré une partie de son feuilleton du *Journal des Débats* à Raphaël Félix ; il cite une lettre de Rachel à son frère, qui est admirable de chaleur et de finesse :

Maintenant, cher petit frère, dis-moi un peu quels sont tes occupations, tes projets d'avenir, car tu ne dois pas perdre de temps. Bientôt tu seras un homme, et tu dois savoir que "l'habit ne fait pas le moine". Si, comme je le prévois, ta vocation te porte vers le théâtre tâche au moins d'en élever l'art ; fais-en une chose consciencieuse, non pour te faire une position, comme on fait d'une jeune fille qui sort du couvent, qu'on marie pour lui donner le droit de danser au bal six fois au lieu de trois fois, mais bien plutôt par amour, par passion pour ces œuvres qui nourrissent l'esprit et qui guident le cœur.

Une femme peut arriver à une position honorable, estimable et convenable, sans peut-être se vernis que le monde appelle à juste titre l'éducation.

Pourquoi cela ? me demanderas-tu. C'est qu'une femme ne perd pas de son charme, au contraire, en gardant une grande réserve de maintien, de langage ; une femme répond et n'interroge pas ; elle n'ouvre jamais une discussion, elle l'écoute. Sa coquetterie naturelle lui fait désirer de s'instruire ; elle retient, et, sans avoir eu un commencement solide, elle a alors ce vernis qui quelquefois peut passer pour de l'instruction. Mais un homme ! quelle différence ! Tout ce que la femme peut ne pas savoir devient la première langue de l'homme, sa nécessité de tous les jours ; [illegible] il augmente ses plaisirs, diminue ses peines ; il varie ses joies, et [illegible] le marché, il passe pour un homme d'esprit. Tu vois, cher petit, que ce conseil n'est pas à rebuter.

—On lit dans la *Patrie* :

Les agissements de la démagogie marseillaise dans la question préfectorale viennent de subir un échec. Voici le texte d'un *Communiqué* qui a dû être adressé hier aux journaux du département des Bouches-du-Rhône :

"Plusieurs journaux ont annoncé une permutation prochaine entre les préfets de la Gironde et des Bouches-du-Rhône. Cette nouvelle est aussi peu fondée que tous autres bruits de permutation du préfet des Bouches-du-Rhône."

Les radicaux ne sont pas contents.

—Nous trouvons dans une correspondance de Strasbourg, du *Siècle*, le passage suivant :

"A Dangolsheim, village aux environs de Strasbourg, réside un centenaire vétéran de 93. Cet homme veut à tout prix opter pour la nationalité française ; sa famille voudrait l'en empêcher. "On me chassera," me dites-vous. Soit, mais jamais je ne renierai ma France bien-aimée."

Si ce vieux soldat de la grande Révolution est forcé de quitter son village, il se trouvera bien cent républicains en France pour donner chacun un franc par mois à ce Français de cent ans.

—Nous avons vu hier, dit le *Figaro*, les quatre poteaux qui ont servi à l'exécution d'Aubry, François, Dalivoust, et Saint-Omer. Deux d'entre eux, ceux de Dalivoust et de François, ne portaient aucune trace de balles, et étaient seulement tachetés de sang.

Quant aux autres, ils ne sont plus bons qu'à brûler, tant les balles les ont déchirés.

—On a déjà brûlé plusieurs des poteaux qui ont servi aux exécutions précédentes. Cette cérémonie se fait en présence d'un délégué du général Appert. [illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La Première Cour de District a accordé l'*habeas corpus* sollicité par M. Castellanos, en faveur de José Manuel Pereira, son client, accusé du meurtre d'Antonio Corallès.

Pereira a été mis en liberté, sous caution de $2,500.

Nous n'avons pas à apprécier la décision de la cour ; le droit d'*habeas corpus*, d'ailleurs, est de ceux dont il ne faut pas souhaiter que l'usage soit restreint.

Mais la conscience publique a des droits devant lesquels il faut que la justice s'incline. Il ne nous appartient pas de décider si Pereira est ou non l'auteur du meurtre de Corallès ; et, en admettant qu'il ait tué Corallès, s'il a commis un crime, ou bien simplement un homicide en état de légitime défense. Mais nous avons le droit de demander que toute la lumière soit faite, [illegible] dans laquelle il s'agit de mort d'homme, soit instruite loyalement et jugée au grand jour.

Les habiletés de défense, les détours de procédure ne doivent pas nous faire perdre de vue [illegible] le coupable et le punir.

Chaque jour, les complaisances en faveur des prévenus criminels s'accroissent dans une proportion qui serait tout les esprits sensés. Que de bonnes raisons ne trouve-t-on pas pour pallier l'odieux du crime, et blanchir le criminel ! Thèse générale, celui qui tue est toujours en état de légitime défense ; celui qui est tué a été l'agresseur. C'est la victime qui a voulu frapper l'assassin ; celui-ci n'a frappé que, contraint et forcé, pour défendre sa vie. Et neuf fois sur dix, l'instruction vient donner à ce sinistre raisonnement un démenti formel, en démontrant que la victime n'avait pas d'arme, et que le meurtrier était allé s'armer avant le crime.

La fièvre du sang est une maladie dissolvante dont une société ne saurait être impunément atteinte.

Cette fièvre est devenue, dans notre communauté, un mal chronique !

D'où partira le remède ? De la Justice ! De la conscience publique révoltée.

N'hésitons pas à le dire : nous tournons dans un cercle vicieux. La Justice ne se sentant pas soutenue par l'opinion publique met dans les poursuites criminelles une mollesse regrettable, qui entretient la multiplicité des crimes. La multiplicité des crimes fait que la conscience publique en est arrivée à une insensibilité, à une indifférence presque complète.

Il faut rompre l'étreinte de ce cercle funeste ; il faut le rompre à tout prix, si l'on ne veut pas que le mal atteigne à ses dernières limites.

Le juge de la Cour Criminelle serait, nous n'en doutons pas, à la hauteur de cette tâche. Mais, grâce aux inextricables détours d'un code de procédure dont il faudrait se délivrer au plus tôt, grâce aussi à l'institution du jury, et aux dispositions qui le régissent, la bonne volonté du magistrat se trouve entièrement annihilée.

Bien des gens ne voient au mal qu'un remède, l'implacable rigueur d'un Tacon. Mais dans la situation que la Constitution fait au pouvoir exécutif et à la magistrature judiciaire, Tacon lui-même Tacon qui fit trembler la Havane et la purgea, en quelques mois, des assassins et des bandits qui la désolaient, Tacon luimême demeurerait impuissant.

Que l'opinion publique se révolte ! qu'elle soutienne la magistrature judiciaire ! qu'elle proclame son horreur de la violence des mœurs, du sang du meurtre. Et lorsque la justice aura réuni les preuves matérielles d'un crime, que les honnêtes gens osent dire tout haut ce qu'ils pensent tout bas ; qu'ils appellent crime le crime, et assassin l'assassin ! Loin de nous les lâches détours de langage, et les méprisables subterfuges qui cachent la plus vile des pusillanimités. Et, si, lorsqu'un crime sera matériellement prouvé, il se trouve des jurés pour en absoudre l'auteur, qu'ils soient flétris.

Notre rapport de ce jour ne justifie que trop les lignes précédentes.

Hier vers dix heures du matin, un nègre, nommé John Thompson, a assassiné sa femme Elmira Thompson. Il lui a tiré à bout portant un coup de pistolet dans le dos. La malheureuse est morte à une heure et demie, des suites de ses blessures. Le meurtre a été commis dans la maison qu'habitaient les deux époux, Avenue Louisiana, entre Chippewa et Annonciation.

Ce crime semble avoir pour cause la jalousie. Très probablement même la femme Thompson avait-elle donné à son mari des motifs de plainte ; mais rien ne saurait pallier la criminalité de l'acte.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, un incendie a détruit une maison de la rue St. Patrick, entre la rue Septième et la Huitième, appartenant à M. G. Blevin. On ignore l'origine du feu.

L'immeuble était assuré pour $1000 à la Compagnie Factors' and Traders. Les dommages sont estimés à $2000.

La même nuit, des voleurs se sont introduits dans le magasin de MM. S. L. Nasits & Co., marchands de tabac, rue Gravier 82, et ont enlevé une douzaine de pipes imitation d'écume de mer. Le manière dont l'effraction a été consommée indique que les voleurs connaissaient parfaitement la localité.

Une tentative de vol a été commise dans la maison de M. Frank William, rue de la Douane, 53. Deux malfaiteurs ont pénétré dans une pièce de rez-de-chaussée. Il était environ trois heures du matin. Mais M. William, s'étant éveillé, a crié à la garde. Nos gens admités se sont mis à décamper. Mais, cette fois, les hommes de police ont fait preuve d'un excellent jarret. Ils ont gagné les bandits de vitesse, et les ont conduits, menottes au poing, à la station du 3e précinct.

Les morts subites sont fréquentes. Hier matin, M. Frank Mead, quartier maître du steamship *Mary*, de la ligne Morgan, est mort subitement de la rupture d'un anévrisme. Le coroner Creagh a constaté la cause du décès.

Il est bon que les policiers aient de la mémoire. L'officier G. Siebowsky du 4me précinct, passant rue Franklin, a rencontré un pensionnaire du pénitencier de Bâton-Rouge, en rupture de ban. Se rappelant ses traits, et sûr de l'identité du bandit, il l'a arrêté sur le champ et conduit devant le recorder [illegible] qui le délivre un ordre d'écrou à la prison de paroisse. Le nom du forçat est James Wilson, dit Slim Jim.

Avant-hier, pendant l'orage, certaines rues étaient devenues des torrents. Une petite fille blanche, âgée de [illegible] ans, essayant de regagner le domicile de ses parents, s'est laissé tomber dans le ruisseau de la rue Ste. Anne, à l'angle de la rue St. Claude. On sait que près de l'intersection des rues les ruisseaux ont une assez grande profondeur. Entraînée par le courant, l'enfant allait disparaître sous le pont. Elle aurait infailliblement péri, lorsque M. Paul Escher qui avait assisté sous la porte de la maison Leverve, un refuge contre la pluie, vit le danger que courait l'infortunée, et se précipita à son secours fut assez heureux pour la sauver.

C'est aujourd'hui, le 16 août, l'anniversaire de la mort de M. Olivier Dimon, [illegible] de la Société Française d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

Un grand meeting de la [illegible] du Club d'Orléans [illegible]

DÉPÊCHES Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

Querelle entre le Pape et le cardinal Antonelli.

Londres, 15 août.—Une dépêche spéciale de Florence au *Times* rapporte que le Pape s'est querellé avec le cardinal Antonelli, parce que ce dernier aurait conseillé l'administration et le Pape [illegible] conduite hostile à l'égard du gouvernement italien. On dit aussi que le cardinal Antonelli a démenti aux journaux [illegible] de la cour du Pape.

Londres, 15 août.—D'autres journaux ont été envoyés à [illegible] dus à la célébration [illegible]

Réunion de l'Association [illegible]

Brighton, 15 août.—Le président, W. B. Carpenter, a prononcé [illegible] dans [illegible] du Dr Livingstone qui persiste à rester en Afrique dans l'intérêt de la science. Il y a eu aussi des éloges pour Stanley qui était présent, et qui, après de nombreux appels, a été forcé de se lever deux fois pour remercier l'assemblée.

L'ex-empereur Napoléon qui assistait à la séance a chaudement applaudi Stanley, le véritable héros de la soirée.

WASHINGTON.

Pérégrinations de Grant.

Washington, 15 août.—Le président est arrivé ici ce matin et repartira demain au soir. Le conseil de cabinet aura lieu demain.

Samedi, le président donnera sa réponse à l'invitation d'aller visiter Chattanooga et Lookout Mountain.

Kuklux graciés.

Le président a fait grâce aujourd'hui à quatre des kuklux condamnés et détenus dans la prison d'Etat à Albany, qui sont : David Collins, Wm. Teal, Alex Owens et Wm. Scruggs. On en graciera des autres plus tard.

Restitution.

Le trésor a reçu d'un anonyme de New-York la somme de $[illegible] comme tribut de conscience.

Occurrences Météorologiques.

Les probabilités annoncent des pluies pour les Etats du Sud Atlantique et du Golfe et des vents d'est du Texas et de l'Alabama.

DIVERS.

New York, 15 août.—On dit que Jim Mace est arrivé ici ce matin et que O'Baldwin est à Philadelphie. Il n'y a pas d'apparence de partie de boxe.

Grande tempête dans l'Etat de New York.

New York, 15 août.—Grande tempête hier soir dans tout l'Etat. A Oswego, la rivière a été tellement grossie par la pluie que le pont du chemin de fer est jugé comme peu sûr. En conséquence les trains ne passent pas.

Fièvre jaune à bord d'un navire.

La barque allemande John Frederick, qui est arrivée hier soir, étant partie de Samana Lamar, pour Stettin, avec neuf hommes de son équipage malades de la fièvre jaune ; six moururent antérieurement au 7 août. Depuis ce jour la barque a longé la côte à partir du cap Hatteras avec un marin et le cuisinier malades de la fièvre jaune.

Elle a été abordée devant Sandy Hook par un pilote qui l'a amenée à la Basse Quarantaine. Ils trouvèrent à être soumis par toutes sortes d'horreurs.

Le brick Liberty, capt. Devereaux, est arrivé hier soir de Manzanille, après avoir perdu un homme dans la traversée. Trois sont malades à bord, mais le capitaine et l'équipage n'ont que ce soit de la fièvre jaune. Le médecin de l'hôpital lui n'a doute pas.

Il y a eu 23 coups de soleil hier dans cette ville, et cinq ont eu des conséquences fatales. Il y a eu aussi des coups de soleil à Brooklyn.

Discours de Greeley à Portland.

Portland, Me., 15.—M. Greeley a prononcé hier, à l'Hôtel-de-Ville, le discours suivant :

M. le président, mesdames et messieurs. —Il est certainement vrai que dans le temps que Dieu m'a donné j'ai travaillé toute ma vie, 1° pour la liberté impartiale et universelle ; 2° pour l'union et la grandeur de notre pays commun ; 3° pour la prompte réconciliation et la paix parmi nos concitoyens. Je ne doute pas que ce dernier but ne soit bientôt atteint.

Je pense que des raisons plus hautes que des considérations personnelles vous ont rassemblés aujourd'hui au tour de moi. Il est d'usage qu'un candidat à la présidence fasse appel à l'appui de principes sur lesquels sa candidature est fondée, bien qu'un candidat à la vice-présidence puisse le faire.

J'approuve cette restriction. On est porté facilement à mal interpréter ce qu'un candidat pour le poste le plus élevé peut dire, qu'il n'a pas le droit de faire courir ce péril à ses amis qui ont le droit de le courir pour lui-même. Cependant il est une vérité qu'on, pour mon attitude présente, c'est que nul homme de ceux qui ont appuyé ma candidature, soit à Cincinnati soit à Baltimore, n'a encore sollicité une faveur de moi pour lui-même ou pour d'autres, et personne ne m'a dit encore que je pourrais fortifier ma position en faisant aux uns et aux autres des promesses de service [illegible] importante.

[illegible]

Je n'ai pas répondu à ces ouvertures, mais maintenant je déclare d'une manière générale que, si je suis élu, je m'occuperai de ces demandes [illegible] seulement que j'aurai donné satisfaction à d'autres aspirants [illegible]

On m'a demandé quelquefois, si dans le cas où je serais élu, je me bornerais à donner des places aux Républicains. J'ai répondu en rappelant que la plateforme de Cincinnati porte que tous ceux qui ont partagé les principes sont cordialement invités à participer dans leur succès et leur établissement, je n'ai jamais encore entendu parler d'un homme qui ait chassé de sa maison ceux qui l'avaient aidé à la construire et à poser le faît qu'il [illegible] Pour ma part, je reconnaîtrai tout homme qui approuve la plateforme de Cincinnati comme mon frère politique, et, à ce titre, il a droit à ma confiance et à ma bienveillance. [illegible]

[illegible]

MARCHÉS.

Marchés Européens.

Liverpool, 15 août au soir.—Coton ferme. Upland 10 1/2 d. Orléans 10 7/8 d.

Marchés Américains.

New York, 15—Coton faible. Vendu 2,800 balles. Middling Upland, 22 3/4c. Orléans 23 1/2.

New York, 15—Argent facile de 2 à 3. Sterling calme et ferme 109 3/4 à 3/4. Or 115 à 115 1/8.

Charleston, 15—Coton calme. Middling 19 1/2. Stock 2,695.

Mobile, 15—Coton calme. Pas d'affaires. Stock 700.

Savannah, 15 août.—Coton nominal. Middling [illegible] Stock 807 balles.

—Souvenir de 1870, rappelé par le *Gaulois* :

"Voici une petite harangue d'un capitaine de mobiles qui, malgré la trivialité de sa forme, ne vaut bien certainement pas moins qu'une autre [illegible]

"Mes petits enfants, dit-il à ses hommes, [illegible] quand on n'est pas les plus nombreux, faut être les plus braves... n'y a pas, quoi, n'y a pas !

—Quand on parlera abolition de la peine de mort, voici un petit fait relevé par le *Moniteur*, qu'il ne faudra pas oublier :

Dans la discussion qui vient d'avoir lieu au Parlement anglais, à propos de l'abolition de la peine de mort, un orateur a cité le fait qu'en Perse, cette peine n'existe plus depuis plusieurs années.

C'est vrai, dit-on aujourd'hui au *Times* ; mais depuis 1860, les gendarmes péruviens ont l'ordre de tuer sans jugement les voleurs et assassins, dont le nombre avait doublé depuis l'abolition de la peine de mort.

—Petite histoire de chaleur et d'actualité empruntée à l'*Éclair* :

"Deux Marseillais se rencontrent en plein midi sur le boulevard.

—Quelle chaleur !

—Té, ce n'est rien auprès de Marseille !

—Bah !

—Figure-toi, mon cher, qu'on a vu des jours un homme [illegible] un morceau de [illegible] Eh, bien ! quand elle est rentrée [illegible]

—Le veau était cuit ?

—Non-seulement cuit..., mais la chaleur avait été si forte, qu'il y avait des carottes autour !"

—Nous avons, dit le *Figaro*, parlé hier de la fin du monde. Il paraît que la prédiction du professeur Plantamour a beaucoup frappé certains très haut fonctionnaire que nous ne voulons pas nommer.

Il a déposé hier son testament chez un notaire du quartier de la Chaussée d'Antin, sans réfléchir qu'après lui il n'y aurait naturellement personne pour hériter.

N. B.—Ce qui est parfaitement absurde, et il nous faut bien de la vertu pour ne pas nommer le fonctionnaire.

—Un très joli mot dans une correspondance adressée au *Journal de Bruxelles* :

Un député de la gauche a prononcé hier un joli mot : "Nous avons, mis, dit-il, la République en sevrage chez M. Thiers ; mais nous la retirerons dès qu'elle aura ses dents... Alors, dit M. [illegible] elle mordra." [illegible]

TEMPERATURE—15 août 1872.

Thermomètre de C. Dubanès, opticien : [illegible]

[illegible]

Les cultivateurs [illegible]

[illegible]

Les cercueils se vendent par le brick VAILLANT [illegible]

C. CAVAROC & SON.

Demande.

Un bon ouvrier LIQUORISTE et DISTILLATEUR, pouvant fournir de bonnes recommandations [illegible] s'adresser [illegible] JOSEPH DREYFUS, au No 8 rue Bienville, entre les rues Chartres et Levée.

Association de Prêts sur Gages. — (Banque d'Accommodation), à l'angle des rues St Charles et Perdido.—Nouvelle-Orléans, 13 août 1872.—AVIS.—Une assemblée des Actionnaires de l'Association de Prêts sur Gages sera tenue à leur bureau, le lundi (seize) 2 du mois de SEPTEMBRE 1872, de 12 heures du matin à 1 heure de l'après-midi du dit jour, afin d'accepter l'acte de la Législature approuvé le 5 mars 1872, intitulé "Acte pour autoriser les Actionnaires de l'Association de Prêts sur Gages à changer le nom de la Corporation, et accordant certains privilèges à la dite Association. Egalement au même lieu et à la dite heure, les Actionnaires seront appelés à donner leur consentement au changement de nom de l'Association de Prêts sur Gages en celui de "Banque d'Accommodation de la Louisiane."

Par ordre du Conseil des Directeurs.

E. J. BENTON, Président.

R. H. Wood, Secrétaire.

AVIS

R. AUGUSTIN, Avocat, Passage de la Bourse, Régistrateur des Faillites devant les Cours des Etats-Unis ; Régistrateur de la faillite involontaire de la Banque de la Louisiane ; reçoit et fait admettre les réclamations des créanciers sur billets, dépôts, actions, etc. ; fait préparer et admettre les bilans des faillites ; procure on un bref délai des transports de Washington.

STOMACH BITTERS !

HOME STOMACH-BITTERS.

L'AMER HOME EST LE Meilleur Stimulant Tonique.

[illegible]

R. B. Oostendyk,

[illegible]

Chandelles à Sucre.

[illegible]

Le Soussigné, agent pour CHAURANT [illegible]

Décédé, à la Passe Christian, le 14 août 1872, à 10 heures du soir, à l'âge de 31 ans, Mme CLARA WILLIAMS, épouse de E. D. ENGHERS. [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS.

A. BROUSSEAU, importateur, offre, aux prix de New York, un assortiment complet des TAPIS IMPORTÉS, Tapisseries, Tapis Veloutés, Bruxelles, etc. [illegible] TOILES CIRÉES [illegible]

A. BROUSSEAU.

CLUBO DEMOCRATICO.

[illegible]

F. LAMANDRA.

Attention ! Attention !—Première section du Club d'Orléans. [illegible] CE VENDREDI, 16 août, [illegible]

JOHN J. FOGEL, Président.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. [illegible] DIMANCHE prochain, 18, à 7 heures [illegible]

Le Secrétaire, A. BARBIER.

Comité Alsacien-Lorrain. [illegible] DIMANCHE PROCHAIN [illegible]

E. SALOMON.

Au Public.

Nouvelle-Orléans, 15 août 1872.

Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un quart du billet combinaison Nos 26—45—49 classe 193 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, billet qui a gagné le grand prix de quatre mille piastres, mercredi, 14 août 1872. Le dit quart avait coûté vingt-cinq cents au bureau No 334 de la rue Liberté, entre les rues Erato et Clio. Le montant m'a été promptement payé au comptoir sur présentation du dit quart aux bureaux de la Compagnie.

J. B. JOHNSON.

AU PUBLIC.—Je préviens le public que mon fils, Émile Soulan, ayant quitté mon domicile [illegible]

PIERRE SOULAN.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

BIÈRE ET ALE,

Angle des rues Villeré et Toulouse,

Nouvelle-Orléans.

J'ANNONCE [illegible]

Demande.

On demande [illegible] rue du Canal [illegible]

E. D. VAILLANT.

Chevaux et Mulets.

ARRIVÉ du Texas, cinquante CHEVAUX TEXIENS [illegible] KENTUCKY. [illegible] WM. RIPPER.

AVIS. [illegible] VAILLANT [illegible]

La seule Fabrique de

CONFISERIE AU SUD

Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.

Successeurs d'E. TURPIN (père et fils)

93 ... Rue Vieille-Levée ... 93

La seule Maison Française et la plus ancienne Fabrique de

CANDI

A la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS (Modèles avec Fruits, etc.) [illegible] CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX,

SIROPS au jus de fruits, INCOMPARABLES par leur arôme et leur qualité.

Importateurs de jus de fruits, tels que FRAMBOISES, GROSEILLES, FRAISES, etc.

H. CHAURANT & Co.,

RED STORE,

93 ... Rue Vieille-Levée ... 93

EN débarquement du navire Ida, de Marseille, et du Vaillant, de Bordeaux : [illegible]

Attendu de Bordeaux,

Par le navire STABAT MATER, et à vendre, au débarquement, par les soussignés :

220 barriques VIN ROUGE de différentes qualités.

VIN BLANC, [illegible] EAU-DE-VIE, SARDINES à l'huile, [illegible] HUILE d'olive, "Flagnol", EAU-DE-VIE de Cognac.

QUEYROUZE & BOIS, Vieille-Levée. [illegible]

AUGUSTE COUTURIÉ,

30 ... Rue de la Vieille-Levée ... 30

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.

Cognac d'Aug. Grégoire & Co.

Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre.

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1870, [illegible] et S. O. P.

Vins Rouges de Lalou, St-Victor et de Réserve. [illegible]

Produits d'Espagne et de France.

En entrepôt et en "draw-back", importés directement et à vendre par quantité, au plus bas prix du marché

250 fûts VIN de Bordeaux Forbes Frères, [illegible] VIN blanc Château Tastal, [illegible] barriques VIN de Catalogne de différentes marques, [illegible] pipe VIN de table de choix, Fleurs, Marcus, Vicente, Aielli, &c., &c., [illegible] pipe "PORT-WINE" différentes marques, [illegible] pipe "SHERRY WINE" différentes marques, [illegible] pipe VIN Grenache, [illegible] MAYORCA, [illegible] HUILE d'olive, [illegible] d'ANCHOIS, [illegible] d'OLIVES, [illegible] PIMENT rouge, [illegible] GOURGANES frères,

—AUSSI—

[illegible] vieux WHISKEY Bourbon Millers, [illegible] "Imperial Rye WHISKEY".

Et un assortiment général de produits de l'Est et de l'Ouest.

PATJO & FORIJAN. [illegible] rue Vieille-Levée.

PHARMACIE A VENDRE.

DÉSIRANT me retirer des affaires pour m'occuper exclusivement de la préparation du SIROP PECTORAL BALSAMIQUE, j'offre de vendre mon établissement [illegible]

F. P. DUCONGE.

No 20 de la rue de Chartres, N. O.

BUREAUX

—DE LA—

Société d'Assistance, de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie en Louisiane.

AU No 180 DE LA RUE CARONDELET.

QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, 31 Juillet 1872.

[illegible]

L. A. FOURNIER, Trésorier.

I. N. MARKS, Président.

N. O. GOLD PEN FACTORY,

COIN

St-Charles & Commercial Place

PORTE-PLUMES et CRAYONS [illegible]

Pharmacie à la Baie St-Louis.

M. B. DELERY a l'honneur d'annoncer [illegible] PHARMACIE [illegible] MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX [illegible] BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS DE LAPLACE [illegible]

ARTICLES DE PECHE.

[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

NORMAN & REISS — Nos 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

[illegible] GATEAUX DE MARIAGE [illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, etc.

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURES, GROSEILLES, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, GOMME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

A vendre par

NORMAN & REISS.

Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 15 AOUT.—CLASSE No 194

[illegible]

HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs.

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE

IMPORTATEURS,

VINS, LIQUEURS, &c.,

FABRICANTS DE SIROPS.

[illegible] Vieille-Levée.

TARRANT'S SELTZER APERIENT

[illegible]

G. W. DUNBAR & SON

FABRICANTS DES

SIROPS DE FRUITS

[illegible]

Important pour les Cafés et Débits de Bière.

[illegible]

ROBERT FARMAN [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer.

Une maison basse, [illegible] rue des Ursulines, [illegible]

A vendre.

UNE GROCERIE bien achalandée [illegible]

A Louer.

La belle maison, No 37 rue de l'Hôpital [illegible] AVENDANO FRÈRES [illegible]

A Louer.

Le magnifique magasin No 46 rue Vieille-Levée [illegible] BLANCHIN & GIRAUD [illegible]

A LOUER.

Une maison [illegible]

E. TELLIER.

A Louer.

Le MAGASIN situé rue de la Vieille-Levée, No 3, près de la rue du Canal. [illegible]

A Louer.

La maison à étage, No 47 [illegible]

A Vendre.

Une jolie maison de résidence [illegible]